

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 octobre 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-411

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point ajouté :

- Greffe — *Référendum relatif au Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin*

Point retiré :

- Travaux publics — Adjudication de contrats relatifs au transport de neige en vrac hiver 2021-2022 — Phase 1 — APO-2021-026

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le trésorier dépose deux états comparatifs des résultats conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-412

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 en ajoutant, à la résolution 2021-385, après le premier paragraphe, le paragraphe suivant :

DE réaliser le projet d'adaptation aux mesures sanitaires de la bibliothèque Alain-Grandbois dont le coût pour la ville est estimé à un minimum de 6 000 \$ (soit 60 % du coût total du projet) et un maximum de 10 000 \$ en fonction de l'aide financière qui pourra être reçue;

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 SEPTEMBRE 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 septembre 2021.

2021-413

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 6 OCTOBRE 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2021-706** Adjudication d'un contrat pour le soutien, l'entretien et l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* et du logiciel *IBM Tririga V10.7 Français* (Appel d'offres public 75987)
- AP2021-727** Avenant numéro 1 à l'entente du 1^{er} janvier 2019 entre la Ville de Québec et le *Groupe Plein Air Faune inc.*, relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy (Dossier 52233)
- AP2021-732** Renouvellement du contrat de terminaux pour paiements directs et par cartes de crédit et service de commerce électronique par Internet (Appel d'offres public 52152)
- AP2021-769** Paiement, à *Bell Canada*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180)
- AP2021-770** Paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73124)
- AP2021-771** Paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430)
- AP2021-773** Paiement, au *Canadien National*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (dossier 76433)
- AP2021-777** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déplacement du réseau souterrain d'*Hydro-Québec*, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Dossier 61357)
- AP2021-779** Paiement, à *Hydro-Québec Distribution*, de la dépense relative au déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires à l'automne 2021 et début hiver 2022 pour le *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76130)
- AP2021-759** Renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 41559)
- DE2021-994** Ratification de la résolution CV –2020–0560 relative à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières
- FN2021-050** Prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2021 – Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2021
- TI2021-005** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication*

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1422

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2021-682** Contrat pour l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 76240)
- AP2021-719** Renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'Oracle (Dossiers 44976 et 51259)
- AJ2021-037** Entente relative aux coûts additionnels assumés par la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* dans le cadre des travaux d'intégration du *Service évolué de radiocommunication de l'agglomération de Québec* mis en place par *Bell Mobilité Inc.* pour la Ville de Québec et au maintien du réseau *EDACS*
- AP2021-728** Adjudication d'un contrat pour le *Centre de biométhanisation de la matière organique – Lot P –7006 – Location d'une génératrice – Arrondissement de La Cité–Limoilou* (Appel d'offres public 75986)
- AP2021-744** Renouvellement du contrat pour les services d'agents de sécurité pour le Service de police de la Ville de Québec (Appel d'offres public 52765)
- AP2021-745** Renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle* (Dossiers 44976 et 52113)
- AP2021-746** Renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827)
- AP2021-764** Renouvellement du contrat *Microsoft Support unifié* (Contrat–cadre de *Prestations de Services Microsoft* référence U6448699) du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022 (Dossier 51070)
- AP2021-767** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative aux services professionnels et techniques spécialisés en développement économique, en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* (Dossier 76425)
- AP2021-790** Renouvellement du contrat de licences et l'augmentation du niveau de service d'un logiciel pour le Service de police de la Ville de Québec *Destination Québec cité*
- OT2021-012** Lettre de modification numéro 2 à l'entente de contribution entre la Ville de Québec et l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*
- OT2021-013** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, pour des mandats délégués à l'*Office du tourisme de Québec* pour la saison estivale 2021
- DE2021-1002** Cession de rang hypothécaire par la Ville de Québec sur un immeuble sis au 205, boulevard des Cèdres, connu et désigné comme étant le lot 4 640 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec — Arrondissement de La Cité–Limoilou
- DE2021-1003** Prolongation des mesures d'exception du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial en raison de la COVID-19*, et ajout de mesures pour les projets d'illumination
- DE2021-985** Entente entre la Ville de Québec et *Spectris Canada inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité*

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour la réalisation du projet Amélioration de la productivité phases 1 et 2

- FN2021-052** Révision à la hausse de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* — Ratification de l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération*
- LS2021-155** Ajout budgétaire et son affectation à un projet lié au programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec
- PA2021-145** Convention entre la Ville de Québec et *Un Toit en Réserve de Québec inc.*, relative à une aide financière sous forme de prêt, pour l'acquisition d'un terrain sur le boulevard Père-Lelièvre comprenant les lots 1 228 679, 1 222 680 et une partie du lot 2 142 985, pour réaliser le projet de logement social dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*
- PA2021-153** Approbation de la résolution 207-21 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI – Projet de construction d'un bâtiment d'entrepôt domestique au 6345, boulevard Wilfrid-Hamel*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*
- RH2021-721** Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP)*, relative à la modification de la clause 20.14 de la convention collective en vigueur
- AP2021-762** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec – Lot 3 (Appel d'offres public 50788)*
- PA2021-109** *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1416
- RH2021-727** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1427
- RH2021-724** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1428
- RH2021-726** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1429
- RH2021-725** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1430

DE donner au maire l'opportunité de voter différemment d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de le faire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-414

MAIRIE — AIDE FINANCIÈRE — SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande accrue de services auprès de la Société St-Vincent de Paul de Québec due à la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société St-Vincent de Paul de Québec le 13 septembre 2021 et soumise à l'attention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 000 \$ à la Société St-Vincent de Paul de Québec;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement budgétaire de 5 000 \$ du poste budgétaire 02-620-10-419 vers le poste 02-110-10-970;

QUE la somme soit puisée sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-415

DIRECTION GÉNÉRALE — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'IMPRESSION, LA MISE EN PAGE ET LA DISTRIBUTION DU MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE (MIM)

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-025, pour l'impression, la mise en page et la distribution du Mensuel d'information municipale (MIM);

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'impression, la mise en page et la distribution du Mensuel d'information municipale (MIM), n° APO-2021-025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Journal.ca inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1527827, pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2022 pour un prix total de 153 020.00 \$ plus taxes conformément à sa soumission datée du 4 octobre 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-192-10-341;

QUE les fonds nécessaires pour les années 2022, 2023 et 2024 soient prévus au budget d'opération de ces années financières.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-416

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser un virement budgétaire de 33 000 \$ vers le poste budgétaire 23-020-00-726 de la façon suivante :

- 10 000 \$ du poste budgétaire 02-131-10-498;
- 10 000 \$ du poste budgétaire 02-136-10-498;
- 13 000 \$ du poste budgétaire 02-610-10-498;

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-417

GREFFE — MAINLEVÉE — GRANICOR INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accorder mainlevée partielle à Granicor inc. et de requérir la radiation du droit de préemption et du droit de résolution résultant de l'acte de vente par la Ville de Québec en faveur de Granicor inc. reçu devant M^e François Rainville, notaire, le 15 septembre 2004 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 16 septembre 2004 sous le numéro 11 700 874, mais dans la seule mesure où sont visés les lots 5 727 968 et 5 727 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçante, à signer la mainlevée partielle pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-418

GREFFE — TRANSACTION ET QUITTANCE — 9424-7384 QUÉBEC INC. — AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, une transaction et quittance à intervenir avec 9424-7384 Québec inc. selon les conditions décrites au sommaire;

D'autoriser le versement d'une somme totale de 60 000 \$, taxes incluses, à 9424-7384 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-419

GREFFE — CESSIION DE PRIORITÉ — LOT 3 055 514 — TENNIS INTÉRIEUR SAINT-AUGUSTIN INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à Tennis intérieur Saint-Augustin inc. le lot 3 055 514 le 16 juin 2021 aux termes d'un acte reçu devant M^e Chantal Tremblay, notaire, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 26 412 682 et que cet acte de vente prévoit

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

certaines droits en faveur de la Ville, notamment un droit de préemption et un droit de résolution;

CONSIDÉRANT QUE Tennis intérieur Saint-Augustin inc. a grevé l'immeuble d'une hypothèque à la Banque de Développement du Canada (BDC) d'une somme de 1 425 000 \$, laquelle est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 26 305 438;

CONSIDÉRANT QUE Tennis intérieur Saint-Augustin inc. a grevé l'immeuble d'une hypothèque à la Banque Nationale du Canada (BNC) d'une somme de 1 425 000 \$, laquelle est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 26 305 437;

CONSIDÉRANT QUE la BDC et la BNC souhaitent être les créancières de premier rang sur ce lot et demandent que la Ville leur accorde une cession de priorité quant à son droit de préemption et son droit de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession de priorité en faveur de la Banque de Développement du Canada et la Banque Nationale du Canada, relativement à leurs hypothèques publiées sur le lot 3 055 514, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-420

GREFFE — COMPLÉMENT AU MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY — REPRÉSENTATION DE LA VILLE — EXERCICE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-379 adoptée le 22 septembre 2020 accordant un mandat au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats afin de défendre les intérêts de la Ville et d'entreprendre et signer tout acte de procédure pour donner plein effet à la résolution 2020-113 et ainsi exercer la clause résolutoire prévue à l'article 4 de la Convention et à l'article 2 des Conditions spéciales de l'acte de vente du lot 6 268 618 intervenu entre la Ville de Saint-Augustin-de — Desmaures et la Société en commandite Dumpling;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Sainte-Foy (Caisse) a débuté un processus de vente sous contrôle de justice pour le lot 6 268 618;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'assurer de protéger ses intérêts et qu'elle est représentée dans tous recours entrepris par toutes personnes en lien avec sa demande de résolution de la vente du lot 6 268 618;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

Dans la continuité du mandat accordé par la résolution 2020-379, confirmer que le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats représente les intérêts de la Ville, peut entreprendre et signer tout acte de procédure dans le cadre du processus de vente en contrôle de justice du lot 6 268 618 du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf débuté par la Caisse Desjardins de Sainte-Foy;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier à effectuer un virement budgétaire de 10 000 \$ du poste 02-120-10-995 vers le poste budgétaire 02-120-10-412;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-421

GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY — RECOURS JUDICIAIRES PAR C.R. GAGNON INC.

CONSIDÉRANT le pourvoi en contrôle judiciaire intenté par C.R. Gagnon inc. contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au pourvoi de contrôle judiciaire signifié par C.R. Gagnon inc. dans le dossier de la Cour Supérieure (chambre civile) n° 200-17-032814-212;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier à effectuer un virement budgétaire de 10 000 \$ du poste 02-120-10-995 vers le poste 02-120-10-412;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-422

GREFFE — DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ — DU 3866 À 3908 RUE DE L'HÉTRIÈRE

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que « Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains. »;

CONSIDÉRANT la demande de déneigement signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains de la rue privée située le long de la limite sud-est des propriétés situées du 3866 au 3908 rue de l'Hétrière;

CONSIDÉRANT QUE cette voie privée est et devra demeurer ouverte au public durant toutes saisons par tolérance des propriétaires ou occupants, tel que confirmé par écrit par ces derniers dans un document daté du 26 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE la Ville déneige et entretienne pour les saisons hivernales le chemin privé existant le long de la limite sud-est des propriétés situées du 3866 au 3908 rue de l'Hétrière, et ce à partir du 15 octobre 2021;

QUE le déneigement et l'entretien hivernal soient conditionnels à ce que la rue demeure ouverte au public, et ce, en tout temps. À défaut, le déneigement et l'entretien hivernal du chemin privé fait par la ville cesseront définitivement à la fin de la saison hivernale au cours de laquelle le manquement est constaté.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-423

GREFFE — ABROGATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS OCCUPANT LA VOIE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'abroger la *Politique de soutien aux événements occupant la voie publique*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-424

GREFFE — RÉFÉRENDUM RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2019-608 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 EN MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE ET CERTAINES NORMES APPLICABLES AU SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 2019 le conseil a adopté le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* (Règlement) et qu'un registre a été tenu le 16 décembre 2019 de 9 h à 19 h et le 17 décembre 2019 de 9 h à 13 h aux termes duquel 101 personnes demandaient la tenue d'un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2020, le conseil a adopté la résolution 2020-012 soumettant le Règlement à l'approbation des personnes concernées par voie de référendum et fixant la date de ce référendum au 29 mars 2020 et le vote par anticipation au 22 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de scrutin a été publié le 18 mars 2020, et ce conformément à l'article 572 *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.e.r.m.);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 559 L.e.r.m., une fois l'avis du scrutin référendaire publié, le conseil ne peut retirer le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, l'urgence sanitaire a été décrétée au Québec en raison de la pandémie de la COVID-19 et que le décret 222-2020 du 20 mars 2020 a interdit tout rassemblement intérieur ou extérieur dans la province de Québec empêchant la ville de tenir dans le délai prévu le scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 prévoit que les procédures référendaires prévues par la loi ne peuvent plus être suspendues et que les procédures qui avaient été suspendues doivent donc reprendre le 22 juillet 2021 à l'étape à laquelle elles avaient été suspendues;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de l'arrêté 2021-054 ont rendu impossible la reprise du processus de référendum du Règlement tout en respectant les délais et procédures imposés par la loi et qu'en conséquence, il y a lieu de s'adresser à la ministre des Affaires municipales afin de permettre au conseil de fixer le scrutin à une date postérieure comprise dans le délai que fixera la Ministre;

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution a été adoptée le 21 septembre 2021 fixant la tenue du référendum au 7 novembre 2021 conditionnellement à ce que la date pour la confection de la liste référendaire soit le 22 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le refus du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du Directeur général des élections (DGE) à l'effet que la date de référence pour la liste référendaire soit le 22 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE prendre la date de référence du 6 décembre 2019 pour la confection et la révision de la liste référendaire priverait les nouveaux citoyens du secteur de leur droit de voter à ce référendum;

CONSIDÉRANT QUE l'exigence du MAMH et du DGE ne permet pas de tenir le référendum dans des conditions adaptées à la situation très particulière dans laquelle la Ville est plongée en raison de la pandémie de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, que la date de référence, en vertu de l'article 514 1)d) de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit fixée au 22 juillet 2021 ou à toute autre date postérieure pour la confection et la révision de la liste référendaire en vue du scrutin référendaire portant sur le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin*;

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de permettre au conseil de fixer le scrutin référendaire portant sur le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* à une date postérieure comprise dans le délai que fixera la Ministre;

DE mandater la greffière, M^e Marie-Josée Couture, afin de transmettre une copie de la présente résolution et toute autre information pertinente à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-425

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — CONTREMAÎTRE — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de M. Simon Bélanger, au poste de contremaître, temps plein, au Service des travaux publics, à compter du 6 octobre 2021, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4 des employés cadres, échelon 5.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-426

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — CLUB SPORTIF 50+ DE SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif 50+ de Saint-Augustin (ci-après le Club) est un volet de l'organisme communautaire Présence-Famille St-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE le Club loue des gymnases à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Club a déposé une demande de gratuité pour l'utilisation du gymnase du Centre communautaire multifonctionnel du secteur est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accorder une gratuité de 56 heures au Club sportif 50+ de Saint-Augustin pour l'utilisation du gymnase du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, dans le cadre des activités sportives du Club sportif 50+ de Saint-Augustin et ce, pour la période du 8 septembre 2021 au 11 avril 2022;

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-427

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — BONIFICATION DES HEURES DE GRATUITÉS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RECONNUES

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique de Saint-Augustin-de-Desmaures, l'Association de hockey mineur de Cap-Rouge/St-Augustin inc., le Club de natation région de Québec (CNQ) inc. et le Club de plongeon ARO de Québec utilisent le Complexe sportif multifonctionnel pour leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique de Saint-Augustin-de-Desmaures, l'Association de hockey mineur de Cap-Rouge/St-Augustin inc., le Club de natation région de Québec (CNQ) inc. et le Club de plongeon ARO de Québec doivent composer avec des contraintes organisationnelles liées au contexte pandémique;

CONSIDÉRANT QU'en application d'un principe d'équité l'octroi de la bonification des heures de gratuités doit être faveur de tous ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE bonifier les heures de gratuités du Club de patinage artistique de Saint-Augustin-de-Desmaures, de l'Association de hockey mineur de Cap-Rouge/St-Augustin inc., du Club de natation région de Québec (CNQ) inc. et du Club de plongeon ARO de Québec de 3,5 heures à 5 heures par membre résidant pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-428

TRAVAUX PUBLICS — ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU GRAND-CAPSA PAR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier assure l'entretien d'un tronçon de la route Grand-Capsa;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'efficacité, il y a lieu de convenir d'une entente avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, et la greffière, ou leur remplaçant, à signer une entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour le déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa selon les conditions décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir a une longueur de 300 m et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2019 et intitulé *Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un hiver, soit pour l'hiver 2021-2022.

QUE la contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit établie à 3 493,25 \$, plus taxes, à raison de deux versements égaux, le 10 janvier 2022 et le 1^{er} mai 2022;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-330-10-521, sous réserve de l'approbation du budget de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-429

TRAVAUX PUBLICS — LEVÉE DE CERTAINES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN DU ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2020-199;

D'interdire le stationnement sur le chemin du Roy aux endroits suivants, comme démontré sur le plan joint au sommaire :

- au pied de la côte Gagnon (à partir de l'adresse 266 jusqu'au 327A chemin du Roy);
- entre l'intersection du chemin Racette/Chemin du Roy et le chemin des Gravillons;
- entre la Route 138 et la route Girard.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-430

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 2 — P.E. PAGEAU INC. — TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2021 — APO-2021-010

CONSIDÉRANT la résolution 2021-249 du 8 juin 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à P.E. Pageau inc. pour des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021 pour une somme de 2 103 556,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 52,63 % au 24 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme GBI Experts-Conseils inc. et du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 2 à l'entrepreneur P.E. Pageau inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2, facture n° 12897, soit un montant de 598 283,39 \$ plus taxes (664 759,32 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %), à l'entreprise P.E. Pageau inc., pour le contrat de travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-431

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS N°S 2 ET 3 — PAX EXCAVATION INC. — BOUCLAGE D'AQUEDUC ET REMPLACEMENT DE VANNES SUR LA ROUTE 138 — APO-2021-016

CONSIDÉRANT la résolution 2021-323 du 13 juillet 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à Pax Excavation inc. pour le bouclage d'aqueduc entre la Route 138 et la rue Jean-Juneau et le remplacement de vannes, pour une somme de 856 837,00 \$ plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 74 % en date du 17 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Cima Québec S.E.N.C. et du Service des travaux publics de procéder aux paiements n^{os} 2 et 3 à l'entrepreneur Pax Excavation inc. selon les décomptes progressifs proposés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n^o 2, facture n^o 9436 d'un montant de 282 395,65 \$, plus taxes (313 772,95 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %), et du décompte n^o 3, facture n^o 9512 d'un montant de 154 982,04 \$, plus taxes (176 383,60 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 % et la retenue permanente de 2 %), à l'entreprise Pax Excavation inc., pour un bouclage d'aqueduc entre la Route 138 et la rue Jean-Juneau et le remplacement de vannes;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-432

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS N^{OS} 11 ET 12 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 pour l'adjudication de contrat relatif aux travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022, selon l'appel d'offres APO-2020-003;

CONSIDÉRANT la facture 8842, datée du 31 juillet 2021, représentant le décompte progressif n^o 11 proposé par l'entrepreneur Gilles Audet Excavation inc. au stade de l'avancement des travaux à cette date;

CONSIDÉRANT la facture 8868, datée du 31 août 2021, représentant le décompte progressif n^o 12 proposé par l'entrepreneur Gilles Audet Excavation inc. au stade de l'avancement des travaux à cette date;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures 8842 et 8868;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n^o 11 au montant de 56 102,24 \$, plus taxes, et le paiement n^o 12 d'un montant de 14 844,91 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les montants requis de la manière suivante :

- Paiement n^o 11 :
 - 26 274,41 \$ plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-521;
 - 26 274,40 \$ plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-521;
 - 676, 15 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-21-06;
 - 2 877,28 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-21-10;
- Paiement n^o 12 :
 - 4 500,87 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-20-10;
 - 3 531,08 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-21-09;
 - 1 749,97 \$ plus taxes, sur le projet GTP-E-21-01;
 - 4 674,30 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-21-02;
 - 388,70 \$ plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-433

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 1 — 9144-4505 QUÉBEC INC. — TRAVAUX DE MARQUAGE DE RUES — APO-2021-005

CONSIDÉRANT la résolution 2021-162 du 9 avril 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à 9144-4505 Québec inc., faisant affaire sous le nom Signalisation Girard, pour un contrat de travaux de marquage des rues, stationnements et pistes cyclables pour l'année 2021, appel d'offres n° APO-2021-005, pour une somme de 164 123,25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux estimé à 95 % par le Service des travaux publics en date du 31 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 2725, de laquelle sera soustraite la note de crédit n° 2773, de l'entrepreneur 9144-4505 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 2725 d'un montant de 142 008,01 \$, plus taxes, moins la note de crédit n° 2773 d'un montant de 5 319,33 \$ plus taxes, soit la somme de 136 688,68 \$ plus taxes, à 9144-4505 Québec inc., pour un contrat de travaux de marquage des rues, stationnements et pistes cyclables pour l'année 2021.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le poste budgétaire 02-355-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-434

TRAVAUX PUBLICS — MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC — 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-435

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RENOUELEMENT D'UN CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES 2021-2022 — APO-2020-005

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-347 du 31 août 2021, adjugeant le contrat d'entretien de patinoires extérieures à l'entreprise Michael Kelly faisant affaire sous le nom *Un poney dans ta cour* pour l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le contrat contient une option de renouvellement pour deux périodes hivernales;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de renouveler le contrat d'entretien des patinoires extérieures à l'entreprise Michael Kelly pour la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat d'entretien de patinoires extérieures, appel d'offres n° APO-2020-005 avec l'entreprise Michael Kelly faisant affaire sous le nom *Un poney dans ta cour* pour la période hivernale 2021-2022, conformément à la demande publique de soumission 1363381, selon les prix unitaires de sa soumission reçue le 20 avril 2020, pour une somme totale estimée à 50 900,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du contrat soient prévus et puisés sur le poste budgétaire 02-713-12-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-436

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR DES ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN — AVIS-2021-002

CONSIDÉRANT QU'un Appel d'intérêt a été dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (ci-après le « SÉAO ») sous le numéro de référence 1509237 du 12 juillet au 13 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme Glace-Concept-Expertise inc. est la seule ayant déposé une proposition à la suite de cet Appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT QU'un Avis d'intention de conclure un contrat pour des services pour activités hivernales sur le lac Saint-Augustin avec Glace-Concept-Expertise inc. a été dûment publié sur le SÉAO sous le numéro de référence 1522702 le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant qu'un contrat sera conclu lors de la séance du 21 septembre 2021 a été publié le 7 septembre 2021 dans le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour manifester son intérêt était le 16 septembre 2021 à 16 h;

CONSIDÉRANT QU'aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue à la suite de la publication de l'Avis d'intention;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-399 reportant l'octroi du contrat à la séance du 5 octobre 2021 afin d'analyser la portée du mandat et des différentes options;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse est toujours en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE reporter l'octroi du contrat de gré à gré à Glace-Concept-Expertise inc. pour offrir des services pour la tenue d'activités hivernales sur le lac Saint-Augustin à la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-437

URBANISME — COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES — CONTENANTS

CONSIDÉRANT QUE la collecte des résidus alimentaires est prévue à partir de 2022, au moment où le centre de biométhanisation situé dans la Ville de Québec sera prêt à les recevoir;

CONSIDÉRANT QUE pour ces fins, les citoyens devront utiliser des sacs fabriqués spécialement pour le centre de biométhanisation et conçus d'une résine de plastique et les placeront ensuite dans le bac à ordures régulier;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un petit contenant rigide de cuisine dans lequel les résidus alimentaires peuvent être accumulés facilite la gestion quotidienne des résidus alimentaires pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec offre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de s'approvisionner auprès d'elle pour l'achat et la distribution de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE confirmer à la Ville de Québec l'intention de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de procéder à l'achat d'un nombre approximatif de 9 000 contenants au coût approximatif de 5,89 \$ chacun en sus des frais de distribution et d'administration;

DE mandater le Service juridique et du greffe et le Service d'urbanisme afin de poursuivre les démarches avec la Ville de Québec en lien avec l'approvisionnement de contenants et la distribution de ceux-ci sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE mandater le trésorier afin de prévoir les montants nécessaires pour l'achat et la distribution de contenants en 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-438

URBANISME — PIIA — 3587, RUE DE L'HÊTRIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 3587, rue de l'Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 861, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment principal selon le plan de rénovation des façades par Richard Bourcier, dessinateur, projet « Vitro-Plus St-Augustin », daté du 21 septembre 2021, sous respect des conditions suivantes :

- Tout élément de la mécanique du bâtiment sur le toit, les murs ou au sol doit être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie et permanent dont le revêtement extérieur est de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal;
- Le revêtement d'acier existant et à conserver sur les façades nord et est doit faire l'objet d'un entretien visant à lui donner un aspect neuf (peinture, etc.) et être de la même couleur que le revêtement de maçonnerie sur les façades ouest et sud.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-439

URBANISME — PIIA — 70, RUE DE SYDNEY — LA GRAND PLACE ST-HILAIRE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 70, rue de Sydney (projeté), connu et désigné comme étant le lot 5 750 200, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal de 279 m² à des fins d'entreposage intérieur ainsi que l'aménagement du terrain à la condition de planter et conserver dans la cour avant un minimum de 5 arbres d'un calibre minimal de 50 mm DHP en plus des arbustes et plantes prévues pour plantation au pied d'une partie des façades avant et latérale ouest, selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Éric Chouinard, arpenteur-géomètre, minute 3480, révision 5, daté du 14 septembre 2021;
- Plan d'architecture et d'aménagement du terrain par Claudie Tessier, architecte, N° de projet AR-21-2571, révision 2, daté du 24 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

2021-440

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 70, RUE DE SYDNEY — LA GRAND PLACE ST-HILAIRE INC.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 70, rue de Sydney;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mai 2021, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 20 septembre 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 5 octobre 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 70, rue de Sydney (projeté), connu et désigné comme étant le lot 5 750 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la superficie minimale du terrain à 1903,2 m² au lieu de ≥ 2000 m² comme prescrit par le *Règlement de lotissement n° 481-85*; selon le plan parcellaire par Estelle Moisan arpenteuse-géomètre, minute 2390, daté du 23 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-441

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 112, RUE ADRIENNE-CHOQUETTE

Madame la conseillère du district numéro 5, Annie Godbout, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 112, rue Adrienne-Choquette;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 septembre 2021, M. Félix Tanguay a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 20 septembre 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 5 octobre 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 112, rue Adrienne-Choquette (lot vacant), connu et désigné comme étant le lot 3 531 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré et logement d'appoint avec un pourcentage de cour arrière par rapport à la superficie totale du lot à 38,8 % au lieu de ≥ 40 % comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3065, révision 1, daté du 4 août 2021.

Sous respect des conditions suivantes :

- Planter ou conserver un minimum de deux (2) arbres dans la cour avant;
- Chaque arbre doit avoir un diamètre minimal de 0,05 m mesuré à 1,30 m au-dessus du niveau du sol;
- Les arbres sont à planter, le cas échéant, dans les 18 mois suivant la date d'occupation de l'immeuble ou la date de fin de validité du permis relatif aux travaux.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-442

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-663 POUR L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-663 pour l'utilisation de la voie publique pour la tenue d'événements*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-443

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-666 RELATIF À L'UTILISATION DES PARCS PUBLICS DE PLANCHE À ROULETTES ET DE CIRCUITS TOUT TERRAIN FERMÉS À BOSSES ET VIRAGES

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-666 relatif à l'utilisation des parcs publics de planche à roulettes et de circuits tout terrain fermés à bosses et virages* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-666 relatif à l'utilisation des parcs publics de planche à roulettes et de circuits tout terrain fermés à bosses et virages*;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 (SUITE)

D'adopter le *Règlement n° 2021-666 relatif à l'utilisation des parcs publics de planche à roulettes et de circuits tout terrain fermés à bosses et virages.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-444

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-668 DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE APPLICABLE À UNE PARTIE DU SECTEUR EST EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-668 de contrôle intérimaire applicable à une partie du secteur est en lien avec la révision du Plan et des règlements d'urbanisme* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-668 de contrôle intérimaire applicable à une partie du secteur est en lien avec la révision du Plan et des règlements d'urbanisme*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-668 de contrôle intérimaire applicable à une partie du secteur est en lien avec la révision du Plan et des règlements d'urbanisme.*

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Jonathan Palmaerts

Ont voté contre : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,
Raynald Brulotte

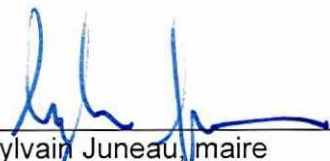
Adoptée à la majorité, le président vote


PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 54.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière